

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 2069

présenté par

M. Thiébaud, Mme Bureau-Bonnard, M. Fiévet, Mme Brugnera et M. Lénaïck Adam

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.